

Image not found or type unknown



Se marier en algérie a 18 ans pour une francaise

Par **Iouta**, le **22/03/2010** à **23:53**

Bonjour,
J'ai 17 ans, et a 18 ans je voudrai me marier en Algérie.
J'aurais voulu savoir si a 18 ans je pouvais me marier en Algérie sans l'autorisation de mon père. Je ne connais pas trop les lois Algériennes.
En attendant une réponse de votre part, veuillez agréer,
madame, monsieur, mes sincères salutations.